

Alain MESSAOUDI
Université de Nantes

*Entre reconnaissance d'une diversité linguistique et politique
de francisation. Représentations et actions des fonctionnaires de
l'État français en Algérie au XIX^{ème} siècle*

Le propos est ici d'apporter un rapide éclairage sur un groupe bien spécifique, les agents de l'État français en Algérie en situation d'occupation puis d'implantation coloniale, en s'intéressant à leur façon de se représenter les langues en usage en Algérie, et à leurs actions en matière de politique linguistique.

Au début des années 1830, les militaires comptent parmi les principaux acteurs de la politique française dans la régence d'Alger. Certains officiers de l'expédition d'Alger, en particulier ceux qui souhaitent renouer avec les traditions d'Ancien Régime, entendent contribuer à une restauration de la foi chrétienne en Afrique, en se donnant une mission de reconquête catholique. D'autres, sans doute plus nombreux¹, inscrivent leur action dans la suite des armées révolutionnaires et impériales, et croient participer à un large mouvement d'émancipation des peuples. Dans un cas comme dans l'autre, la question des langues de communication se pose.

Sous le règne de Louis Philippe, qui se présente en défenseur de l'héritage de la révolution française et défend une politique gallicane contre les catholiques ultramontains, les rapports entre le gouvernement français et les autorités catholiques sont tendus. Ces tensions prennent un tour particulièrement vif en Algérie. L'État français veut y faire appliquer le régime concordataire et y

1 - En 1830, le corps des officiers est souvent issu de « milieux populaires plus ou moins déchristianisés ou de la bourgeoisie voltairienne » (Jean Delmas, « Les militaires et leur place dans la nation », in Id. (dir.), Histoire militaire de la France, t. 2, chap. XIX, Paris, PUF, 1992, p. 465).

exercer son contrôle sur le clergé, alors que l'autorité pontificale aurait préféré avoir les coudées franches. Le gouvernement français entend par ailleurs freiner des ambitions évangélistes, qui se nourrissent d'un imaginaire de la croisade, et ne s'accompagnent pas nécessairement d'une volonté de francisation linguistique. Mgr Dupuch, qui manifeste explicitement sa volonté de convertir les populations locales au catholicisme, et défend comme le baron de Vialar une colonisation légale et pacifique, sans violence ni conquête militaire¹, est détesté par Bugeaud qui s'oppose vivement à ce qu'il fasse appel à des prêtres arabophones originaires de Syrie. S'étant personnellement endetté pour réaliser ce qu'il juge être sa mission, Dupuch est bientôt contraint de quitter l'Algérie². Mais un de ses associés, l'abbé Suchet, qui, à son arrivée en Algérie en 1839, s'est vu confier pour l'exercice du culte catholique la mosquée du palais d'Ahmed bey à Constantine, espère gagner à la « vraie foi » les musulmans venus assister par curiosité aux offices dans un espace qui leur est familier : « ils écoutèrent avec la plus grande attention le petit discours que je fis, comme s'ils l'avaient compris. Je parlais beaucoup d'eux, et les interprètes leur rendirent parfaitement mes paroles (...). Que n'avons nous, comme les Apôtres, le don des langues (...)»³ ! ». Ceux qui entendent propager la foi chrétienne conçoivent en effet tout à fait que leur action se réalise à travers la langue usuelle, en l'occurrence l'arabe. De fait, les congrégations missionnaires de la première moitié du XIX^e siècle, Jésuites ou Lazaristes, s'intéressent à l'apprentissage des langues orientales voire à l'impression d'ouvrages chrétiens en arabe. On peut citer le cas de l'abbé Bourgade qui, après s'être installé en mars 1838 à Alger et avoir suivi les sœurs St Joseph de l'Apparition lors de leur départ pour Tunis en 1841, installe en 1849 à ses frais une imprimerie dans les locaux du collège qu'il y a fondé, de façon à pouvoir diffuser une traduction en arabe de son ouvrage de controverse religieuse, les *Soirées de Carthage*, y voyant « le moyen le plus propre à

1 - Baron de Vialar, Appendice au rapport de M. Passy, Paris, impr. de L.-E. Herhan, 1835. La Revue algérienne, organe des colons aux gants jaunes, légitimistes, défend en 1846 ce point de vue.

2 - Marcel Émerit, « La lutte entre les généraux et les prêtres aux débuts de l'Algérie », Revue africaine, n°434-435, 1953, p. 66-97.

3 - Constantine et l'Algérie. Extrait des lettres de M. Suchet, missionnaire en Algérie, Tours, Librairie religieuse de Mlle Leroy, 1839, p. 19-20.

faire une propagande efficace parmi les arabes¹ ». Son initiative n'est pas isolée : les missionnaires protestants ont développé une imprimerie arabe à Malte, où ils publient entre 1825 et 1842 une centaine d'ouvrages, avec pour collaborateur Fâris aš-Šidiâq². Ces ouvrages pouvaient d'ailleurs préparer à un apprentissage des langues européennes : c'est à Malte qu'est publiée la première grammaire anglaise en arabe. Car l'idée selon laquelle les langues européennes auraient pour destin de voir leur usage généralisé dans l'ensemble du monde, parce qu'elles seraient en elles-mêmes porteuses de civilisation, se diffuse, y compris chez les religieux. On la trouve par exemple sous la plume d'un publiciste catholique et légitimiste comme Jean-Joseph-François Poujoulat (1808-1880), dans la relation du voyage qu'il a fait en Algérie en 1844. S'il estime que l'État français ne doit pas gêner l'apprentissage de l'arabe par le clergé, il n'y voit qu'une étape intermédiaire avant une diffusion générale de la langue française :

« La diversité des langues, qui implique toujours l'idée de la confusion, fut le châtement d'un crime. Si la marche du monde est un perpétuel progrès vers le bien, vers la perfection, progrès voilé trop souvent par des perturbations profondes, on peut dire que les tendances des hommes aboutiront insensiblement à la suppression des diverses langues, à l'adoption d'une seule qui sera le lien universel des esprits. (...) La langue française est destinée à devenir cette langue unique, universelle, qui nous apparaît dans le lointain avenir des âges³. »

La question de la langue est aussi présente dans les discussions sur l'avenir de l'Algérie qu'entretiennent les officiers libéraux et

1 - Archives de l'Œuvre de la propagation de la foi, Paris, Tunisie Carthage, G 7, 20 juin 1851, cité par Pierre Soumille, « Les multiples activités d'un prêtre français au Maghreb : l'abbé François Bourgade en Algérie et en Tunisie de 1838 à 1858 », *Histoires d'outre-mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Université de Provence, 1992, p. 252.

2 - Dagmar Glass et Geoffrey Roper, « Arabischer Buchdruck in der arabischen Welt/ The Printing of Arabic Books in the Arab World », in *Sprachen des nahen Ostens und die Druckrevolution. Eine intellektuelle Begegnung/ Middle Eastern Languages and the print Revolution. A cross-cultural encounter*, catalogue de l'exposition du Gutenberg-Museum Mainz, WVA-Verlag Skulima, Westhofen, 2002, p. 187 sq. Sur Fâris aš-Šidiâq et ses relations avec les orientalistes, voir les travaux de Ridha Boulaâbi (http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/wa_files/Langues-Boulaabi.pdf).

3 - Jean-Joseph-François Poujoulat, *Études africaines. Pensées et récits d'un voyageur*, Paris, Comptoir des imprimeurs réunis, 1847, t. 2, p. 183-185.

républicains. L'expédition, selon cette perspective, aurait eu pour but de libérer les Arabes du joug ottoman. De fait, une image positive de la civilisation arabe, du bédouin, de la poésie antéislamique s'était développée en Europe dans le premier tiers du XIX^e siècle. En témoigne à Paris l'affluence des étudiants aux cours délivrés par Silvestre de Sacy à l'École des langues orientales, jusqu'à sa mort en 1838, ou le succès en 1829 des *Orientales* de Victor Hugo, qui a fait appel à l'arabisant Ernest Fouinet pour disposer de traductions d'extraits de la poésie ancienne¹, après celui du *Divan occidental-oriental* de Goethe (1819 et 1827). De cette sympathie témoigne Eusèbe de Salles, jeune médecin qui, après avoir entrepris des études de langues orientales à Paris, s'est fait recruter comme interprète dans le corps expéditionnaire. Dans sa correspondance, celui qui défend encore à cette époque des idées libérales, raconte s'être interposé pour empêcher un soldat de l'armée d'Afrique d'achever un « bédouin » blessé, « un malheureux victime d'une querelle qu'il n'a pas comprise² ». D'autres anciens élèves de l'école des langues orientales prennent au sérieux une vocation à régénérer la nation arabe qui serait celle de la nation française. On peut citer Louis Jacques Bresnier, appelé à occuper la chaire publique d'arabe instituée à Alger à partir de janvier 1837 ou, dans une perspective différente, saint-simonienne, Ismaïl Urbain, nommé en 1837 interprète de l'armée d'Afrique³.

Les tenants du discours émancipateur sont donc loin de partager une position unanimement hostile à la langue arabe (bien que cette dernière puisse, aux yeux de certains républicains radicaux, apparaître comme l'expression d'un aristocratisme détesté). Leurs conceptions de l'avenir politique et linguistique de l'Algérie diffèrent. Certes, une représentation des langues comme des unités

1 - Voir Pierre Larcher, « Autour des Orientales. Victor Hugo, Ernest Fouinet et la poésie arabe archaïque », *Bulletin d'Études Orientales*, t. 62, 2013, p. 99-123.

2 - Eusèbe de Salles à Auguste Lacombe, 20 juin 1830, cité par Charles-André Julien, « Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles », *Revue africaine*, vol. 65, 1924, p. 504-505.

3 - Sur Ismaïl Urbain, voir de Michel Levallois, *Ismaïl Urbain (1812-1884) : une autre conquête de l'Algérie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001 et *Ismaïl Urbain : royaume arabe ou Algérie franco-musulmane ? 1848-1870*, Paris, Riveneuve, 2012.

naturelles, ayant intrinsèquement une grammaire que les savants se doivent de mettre au jour, de révéler, et des qualités qui leur seraient propres, personnelles, est alors généralement partagée. Ce point de vue ne sera remis en cause qu'au tournant du XX^e siècle, lorsque s'imposera l'idée qu'il y n'existe pas d'unités linguistiques aux frontières uniformément déterminées, que ce soit temporellement, spatialement, ou socialement¹. Mais si les observateurs français sont d'accord pour distinguer dans la langue arabe un noyau ancien, « pur », assimilé à la langue du Coran et de la tradition littéraire « classique », et une variété vulgaire, celle des usages modernes, écrits ou parlés, ils ne s'entendent pas sur les formes que doivent prendre leur action régénératrice en matière linguistique.

Les uns considèrent qu'il faut développer la connaissance et l'enseignement de la langue savante, correcte, avec pour référence un corpus littéraire ancien qui continue à être l'objet d'une transmission savante, malgré les malheurs de la guerre et la désorganisation sociale qu'elle a provoquée. Les autres veulent développer une langue nouvelle, médiane, qui intégrerait les usages de la langue vulgaire en usage localement et qui deviendrait ainsi la langue spécifique de la nouvelle nation algérienne. Les premiers sont représentés chez les arabisants de profession par Bresnier : fidèle à son maître Silvestre de Sacy, il a le souci de la lettre, de sa forme ; il s'intéresse à la calligraphie, à la typographie ; il entretient des relations suivies avec les savants musulmans d'Alger. Il juge inopportun de vouloir imposer de nouvelles normes heurtant l'oreille et le regard : cela ne peut que rendre les autorités françaises ridicules ou antipathiques aux yeux des notables. Quelques années plus tard, à la fin du Second Empire, c'est aussi la position d'Edmond Combarel, titulaire de la chaire publique d'arabe d'Oran, qui cite comme modèle les réalisations de Fâris aš-Šidiâq pour une presse arabe moderne telle que devraient la défendre les autorités françaises en Algérie. Sans partager nécessairement les mêmes engagements politiques, les défenseurs d'une promotion de la langue « classique » ont souvent en commun un attachement aux

1 - Sur les conceptions des langues en France au XIX^e siècle et leur évolution, voir Gabriel Bergounioux, *Aux origines de la linguistique française*, Paris, Pocket, 1994.

traditions religieuses, voire un certain conservatisme¹. Tandis qu'on trouvera chez les promoteurs d'une langue médiane nouvelle des hommes détachés des formes traditionnelles de la religion et plutôt marqués à gauche, qu'ils fassent partie de la secte saint-simonienne (où l'on défend ce projet à travers le périodique spécialisé publié entre 1843 et 1846, *L'Algérie, courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée*), ou soient proches des républicains (comme Cherbonneau, titulaire de la chaire publique d'arabe de Constantine depuis 1847). C'est ce second courant qui, dès la fin des années 1840, a l'oreille du gouvernement, comme en témoigne la rédaction de l'édition arabe du journal officiel inauguré en 1847, *al-Mubaššir (Le Mobacher)*. De la Monarchie de Juillet au Second Empire en passant par la Deuxième République, la continuité l'emporte en la matière : affirmer une langue arabe spécifiquement algérienne permet en effet de distinguer le pays d'un espace arabe et musulman plus large qui pouvait déjà susciter quelques inquiétudes ; c'est aussi affirmer la perspective d'une entité politique où la majorité de la population du pays trouve sa place, avant que ne se mette en place, à partir de 1848, un suffrage universel l'excluant – la pleine capacité étant désormais réservée aux citoyens, c'est à dire aux nouveaux immigrants de France qui ne constituent alors qu'une petite minorité au sein de la population. On estime en effet qu'à la fin de 1851, l'ensemble des immigrants européens ne constitue qu'environ 5 % de la population générale du pays, la plupart vivant dans les villes (les ruraux n'étant que 30 000 sur un total de 130 000). Dans ce contexte où la pratique de la langue française, bien que langue du pouvoir, reste fort limitée, on comprend la nécessité d'une politique qui prenne en considération la réalité des langues en usage pour assurer la pérennité d'une autorité française sur le pays. Les discussions portant sur la reconnaissance et la promotion par l'État de ces langues se concentrent sur l'arabe, langue de tradition écrite, sans prendre en considération la question des parlers berbères². Ils s'articulent à

1 - C'est le cas pour Combarel. Mais Bresnier entretient des relations amicales avec les saint-simoniens Louis Jourdan et Ismaïl Urbain, et Cherbonneau, bien qu'il ait défendu des positions différentes, prononce un discours à ses obsèques.

2 - L'enseignement des parlers arabes et berbères à destination des Européens, et tout

des débats sur la nature des institutions politiques à développer en Algérie, et sur les rapports de la colonie avec la métropole. Faut-il favoriser la constitution d'un « royaume arabe » en Algérie, qui fasse du pays une nation alliée à la France, élément d'une confédération ? Ou ne faut-il que lui reconnaître des spécificités régionales, dans le cadre d'une république unitaire ? La première perspective, qui a pu être défendue par des monarchistes et de hauts fonctionnaires sous la Monarchie de Juillet et l'Empire, est rejetée par la majorité des colons, dont le nombre croît, et dont la voix, par le fait du suffrage universel, se fait de mieux en mieux entendre à Paris. Elle semble devoir être définitivement abandonnée après la chute du Second Empire et plus encore après 1879, une fois que les républicains se sont assurés les commandes de l'État. La seconde reste défendue dans la haute fonction publique jusqu'aux années 1910, chez des républicains modérés dont les conceptions ne sont pas si éloignées de celles des fondateurs de la politique algérienne dans les bureaux des ministères sous la Monarchie de Juillet. Il est selon eux nécessaire, pour garantir l'ordre social, de s'appuyer sur des élites légitimes du fait de leurs mérites, y compris des élites indigènes dont il s'agirait de réaffirmer l'autorité après qu'elles ont été si violemment malmenées. Ils appellent donc à favoriser le développement de catégories intermédiaires capables de retisser un dialogue entre ces élites indigènes et les élites françaises. D'où le rôle important que joue à leurs yeux l'école, et l'enseignement des langues dans le cadre scolaire. C'est dans cet esprit que s'est développé entre 1880 et 1914 un enseignement moderne de la langue arabe à destination des classes moyennes européennes, dans les collèges et lycées de garçons, et plus encore dans les écoles primaires supérieures. L'arabe est la « langue étrangère » que sont invités à apprendre les élèves des établissements publics en Algérie, plutôt que l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien enseignés en métropole.

particulièrement des membres des congrégations missionnaires d'une part, des agents de l'État (petits fonctionnaires, instituteurs) d'autre part, a été encouragé dans une perspective pratique, de façon à leur permettre de comprendre les populations et de s'en faire comprendre. Leur statut différait en cela de l'arabe littéral, considéré par les autorités comme une langue de civilisation. Leur enseignement a cependant profité, au cours des années 1880-1920, des progrès d'une science linguistique dont l'école des lettres d'Alger a été un foyer dynamique, favorisé par l'État.



Cette politique s'inscrit dans le cadre plus large d'une généralisation de l'instruction primaire pour les enfants destinés à devenir citoyens français (juifs algériens depuis 1870, enfants d'immigrés européens depuis la loi de 1889), de façon à affirmer le primat du français sur les autres langues latines en usage, et de son développement pour les enfants des « sujets » français d'Algérie, à qui les pleins droits politiques ne sont pas reconnus. Symbolisée par Charles Jeanmaire, recteur d'Alger entre 1884 et 1908, à qui l'on doit l'ouverture d'une section spéciale à l'école normale de la Bouzaréah (1891), la création d'un *Bulletin de l'enseignement des indigènes* (1893) et une réforme des médersas (1898), cette politique, bien que relativement modeste¹, est l'objet de contestation de la part d'une opinion coloniale pour qui l'extension de la citoyenneté aux indigènes représente un danger – *Le Petit colon algérien* fustige en 1888, dans un article signé « Le Plébéien », « Jeanmaire-Mohammed »². En effet, alors que les écoles arabes-françaises fondées en 1850 pour former des élites bilingues n'avaient, malgré les efforts des autorités françaises pour y garantir la qualité d'une instruction religieuse musulmane, rencontré qu'un succès très mitigé³, de nouvelles générations de pères de famille ne s'opposent plus à l'envoi de leurs fils à l'école française. Ce mouvement, qui satisfait les fonctionnaires, inquiète les colons. En effet, l'instruction primaire et la connaissance de la langue française qu'elle suppose constituent, avec la conscription, des arguments pour justifier un droit à l'exercice de la pleine citoyenneté. Depuis les années 1880, il semble qu'un discours soulignant la nécessité d'une bonne maîtrise de la langue française pour exercer ses droits civiques s'est développé. Ce discours se nourrit d'un imaginaire

1 - Alors qu'en 1884-1885 seulement un peu plus de 5 500 musulmans étaient scolarisés dans le système français, il sont près de 35 000 en 1907-1908, pour la plupart des garçons (près de 31 000, soit 1/13e d'une classe d'âge contre un peu plus de 2 500 filles, soit 1/145e d'une classe d'âge).

2 - « L'académie d'Alger et le recteur Jeanmaire », 20, 21 et 23 juillet 1888. Le rédacteur en chef du *Petit colon algérien*, Charles Marchal, sera élu dix ans plus tard député de Blida, sur un programme « antijuif ».

3 - L'étude publiée en 1971 par Yvonne Turin (*Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religion, 1830-1880*, Paris, Maspero) reste encore aujourd'hui un ouvrage de référence sur la question. Dès 1831, l'intendant civil Genty de Bussy attendait de classes bilingues qu'elles permettent le développement d'une catégorie moyenne mixte, considérant que les enfants français et algériens conserveraient adultes les liens noués dans l'enfance.

des langues reposant sur de nouvelles cautions scientifiques – on pense en particulier à Renan et à son *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, dont la première édition paraît en 1855¹ – distinguant une famille de langues indo-européennes, à laquelle appartient le français, dont les structures favoriseraient le développement d'une rationalité logique, et une famille de langues sémitiques, dont l'arabe, qui favoriseraient la compréhension de l'unicité, mais s'opposeraient au développement d'une culture philosophique et scientifique. Cette conception est partagée par les plus éminents spécialistes des études arabes, qui servent de conseillers aux autorités politiques et travaillent au développement d'un enseignement moderne de la langue arabe qu'ils jugent nécessaire à court et à moyen terme. William Marçais considère ainsi qu'en définitive, le français s'imposera comme langue véhiculaire en Algérie, la connaissance de l'arabe se limitant à un corpus savant en langue classique, dont la connaissance continuera à se transmettre au sein d'élites lettrées.

Ces conceptions semblent avoir connu une large diffusion, ce qui permet d'expliquer l'effondrement de l'enseignement de la langue arabe pour les élèves européens des établissements secondaires d'Algérie après la Grande Guerre. L'État n'a plus les moyens d'une politique impériale et doit tenir compte du désintérêt des « Européens d'Algérie » pour l'apprentissage de l'arabe – ils sont désormais suffisamment nombreux pour vivre dans un entre soi, favorisé par leur repli vers les grandes agglomérations urbaines². Parallèlement, cet enseignement devient un enjeu politique pour un mouvement réformiste musulman qui échappe au contrôle des autorités et qui, par sa dimension internationale, les inquiète. Toute promotion de l'arabe est désormais considérée avec suspicion, comme potentiellement

1 - L'œuvre de Renan reste l'objet de lectures contrastées, selon qu'on l'envisage d'un point de vue philosophique (Perrine Simon-Nahum, « Renan et l'histoire des langues sémitiques », *Histoire Épistémologie Langage*, t. 23, fasc. 2, *Dix Siècles de Linguistique Sémitique*, 2001, p. 59-75), ou d'un point de vue politique et linguistique (Djamel Kouloughli, « Ernest Renan : un antisémitisme savant », *Histoire Épistémologie Langage*, 2007, t. 29, fasc. 2, p. 91-112), à la suite de l'essai de Maurice Olender (*Les langues du paradis. Aryens et Sémites, un couple providentiel*, Paris, Le Seuil, 1989).

2 - On recense plus de 800 000 Européens en 1921, dont près de 80 % ont la citoyenneté française ; ils constituent près des trois-quarts de la population d'Alger.



anti-française, y compris dans la haute administration. Le fameux arrêt du conseil d'État qui, en 1933, qualifie l'arabe de langue étrangère de façon à permettre de conclure à la légalité du contrôle qui pèse sur la presse arabophone, en est un signe flagrant. En miroir, la langue arabe et la religion musulmane, qui avaient pu servir de noyaux de résistance au cours des années 1830-1880, sont l'objet d'un réinvestissement de la part de nouveaux mouvements qui revendiquent pour les « Algériens musulmans », soit la majorité de la population, la place qui leur revient : elles se voient réaffirmées comme le conservatoire et le vecteur d'une identité nationale.

Après 1945, les autorités politiques françaises réaffirment leur souci d'intervenir en matière linguistique. La possibilité de passer une double épreuve d'arabe, parlé et écrit, au baccalauréat, instituée en 1904 et abolie à partir de 1927-1928, est rouverte. Les postes de certifiés et d'agrégés d'arabe mis au concours sont multipliés. La question d'un enseignement de l'arabe dans les classes primaires est abordée après la fusion des cadres de l'enseignement indigène et de l'enseignement européen en 1949 – non sans susciter une levée de bouclier chez les instituteurs français. La fusion se fait dans le sens d'un alignement sur les programmes métropolitains, malgré certaines réticences de la part de l'académie¹ et des effets pénalisants pour les élèves indigènes². Le projet d'inclure l'enseignement de l'arabe dans le primaire, défendu par le Syndicat national des instituteurs (SNI), proche du parti communiste, n'aboutit pas.

J'ai mis l'accent dans cette esquisse sur les positions qu'ont pu prendre les fonctionnaires de l'État français en matière d'enseignement des langues, en particulier en ce qui concerne la langue arabe. Ce retour sur le passé permet de placer dans une perspective historique la période qui, sans doute encore aujourd'hui, marque le plus fortement les mémoires, celle des années 1930-1950, où le repli des Européens d'Algérie a trouvé un lieu de cristallisation

1 - Le Bulletin de l'académie d'Alger se demande si « en voulant conserver une forme unique d'enseignement pour tous ses enfants européens et musulmans, l'Algérie n'aurait pas gagné à s'assurer un enseignement original en puisant dans les formules éprouvées pour l'enseignement des indigènes » (n° 1, p. 146).

2 - Le faible nombre des élèves musulmans admis au concours d'entrée en 6e en témoigne.

identitaire dans la langue française, en même temps que la langue arabe s'affirmait comme référence centrale pour les mouvements nationalistes algériens. Une période où les fonctionnaires de l'État français semblent avoir renoncé à imposer la politique médiane défendue avant-guerre, comme s'il leur était désormais impossible de peser sur les événements.

Bibliographie

Actes du séminaire national « Le centenaire de l'agrégation d'arabe », 16-17 nov. 2006, Versailles, Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Versailles, 2007¹.

BERGOUNIOUX Gabriel 1994, *Aux origines de la linguistique française*, Paris, Pocket,

GRANDGUILLAUME Gilbert 2012, « L'enseignement de la langue arabe dans l'entre-deux-guerres (1919-1944) », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, p. 405-408.

MESSAOUDI Alain 2015, *Savants, interprètes, médiateurs. Les arabisants et la France coloniale (1780-1930)*, Lyon, ENS Éditions.

TURIN Yvonne 1971, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religion, 1830-1880*, Paris, Maspero.

1 - Ces actes sont disponibles en ligne :

http://catalogue.crdp.ac-versailles.fr/acces_ressources/ressources/actes_agregation_arabe_110197.pdf